

Ces pilules qui font peur

Contraception La polémique sur les pilules de troisième et de quatrième génération gagne en ampleur. Le point avec des spécialistes

Caroline Zuercher

En 2009, l'histoire de Céline a ému toute la Suisse. Cette Alémanique de 17 ans est sortie gravement handicapée après trois mois de coma. La jeune fille avait fait une embolie pulmonaire due à la prise de Yasmin, une pilule contraceptive de la quatrième génération. La maman de Céline a attaqué en justice l'entreprise Bayer qui commercialise ce médicament. Elle peut désormais compter sur le soutien de la caisse maladie CSS, qui réclame plusieurs centaines de milliers de francs du fabricant. Bayer refuse de se prononcer sur cette affaire tant que la procédure est en cours. L'entreprise précise toutefois que ses produits ont «un profil bénéfices-risques positif dans la mesure où ils sont utilisés conformément aux indications».

Si aucune solution à l'amiable n'est trouvée, ce procès pourrait durer plusieurs années. Selon l'avocat de Céline et de sa maman, Me Felix Rüegg, ce sera un «procès-pilote» pour notre pays. Car le mouvement gagne en ampleur: Felix Rüegg a été contacté par d'autres femmes qui se considèrent victimes de leur pilule. Et l'avocat envisage de porter «deux ou trois» cas devant les tribunaux.

Quels sont les risques?

Dans la population en général, trois à quatre femmes sur 10 000 font un accident thromboembolique, le risque augmentant avec l'âge. Ce danger passe à neuf femmes sur 10 000 lors de la prise d'une pilule de la deuxième génération, et à 12 femmes sur 10 000 avec les pilules de la troisième et de la quatrième génération. En Suisse, 169 embolies pulmonaires et 119 thromboses veineuses profondes se rapportant à des contraceptifs hormonaux ont été annoncées à Swissmedic, entre 1990 et le 30 juin 2012. Toutefois, les accidents ont certainement été plus nombreux. Au moins deux jeunes filles, précise Jean-François Steiert, vice-président de la Fédération suisse des patients, sont décédées - l'une à Bâle et l'autre en Suisse centrale.

La pilule des jeunes...

Lorsqu'elles ont débarqué en Suisse, les pilules de la troisième et de la quatrième génération ont permis de réduire certains effets secondaires de leurs grandes sœurs de la deuxième génération - douleurs, déprimés prémenstruelles, règles trop importantes, prise de poids par exemple. «Il y a aussi eu pas mal de sollicitations de groupes pharmaceutiques qui considéraient leurs produits comme une solution pour certaines patientes», ajoute Olivier Julien, chef de clinique à la maternité des HUG et responsable de la contraception. «Le marketing a été incroyable, renchérit Dorothea Wunder, médecin-chef de l'Unité de médecine de la reproduction au CHUV. On a promis aux jeunes filles une belle peau, des beaux cheveux et aucune prise de poids! Du coup, il y avait une grande demande.» Felix Rüegg évoque carrément une «propagande» qui cibait les jeunes filles. Et la regrette d'autant plus que, souligne-t-il, ce médicament n'a été testé que sur des femmes de plus de 18 ans.

... élargie trop facilement?

Jusqu'en 2010, la pilule Yasmin était la plus utilisée en Suisse. A l'époque, précise Dorothea Wunder, les études ne mettaient pas en évidence des risques de thrombose supérieurs à ceux d'autres pilules. Mais suite à plusieurs accidents,

Swissmedic a recommandé en octobre 2010 de ne prescrire les pilules de troisième et de quatrième générations «qu'après un examen minutieux et anamnèse complète de la patiente». Les médecins doivent notamment prendre en compte les facteurs de risque d'embolie que sont la prédisposition génétique, le surpoids et le tabagisme.

Une lettre d'experts de la Société suisse de gynécologie, publiée l'an dernier, a définitivement révisé la pratique. Désormais, tant aux HUG qu'au CHUV, les médecins prescrivent en première intention les pilules de la deuxième génération ou d'autres moyens de contraception (*lire ci-dessous*). Des exceptions sont toutefois possibles, par exemple si une patiente présente une forte acné. Dans tous les cas, une analyse des éventuelles contre-indications est menée. Pour les gynécologues, le risque d'un accident veineux doit aussi être pondéré avec celui d'une grossesse indésirée, en particulier chez les jeunes filles. Car si celles-ci supportent mal une pilule de la deuxième génération, elles risquent d'abandonner toute contraception.

Problèmes de communication

Aujourd'hui, ces moyens de contraception restent toutefois parmi les plus utilisés. Et trois ans après les premières recommandations de Swissmedic, Jean-François Steiert estime qu'il y a toujours des problèmes de communication chez certains médecins. «Les personnes qui se sont manifestées dans nos services n'avaient manifestement pas été informées des risques», souligne-t-il. Et de regretter encore que, ces dernières années, «les producteurs aient continué à faire une communication intense sur ces produits sans évoquer les dangers. Une jeune femme peut prendre l'une de ces pilules sans avoir conscience des risques: c'est inadmissible.»

Retrait possible?

En France, où la polémique fait également rage depuis quelques semaines, la ministre de la Santé a carrément annoncé que les pilules de la troisième génération ne seraient plus remboursées par la Sécurité sociale après septembre 2013. L'Agence française de sécurité du médicament propose en outre que seuls des spécialistes puissent les délivrer.

Et en Suisse, faudrait-il retirer certains contraceptifs du marché? Du moment qu'elles sont bien informées, Jean-François Steiert préfère laisser le choix aux femmes. Dorothea Wunder, qui partage cet avis, ajoute que «les accidents sont très rares et, pour certaines patientes, ces pilules ont des effets positifs». D'un autre côté, poursuit la gynécologue lausannoise, ces contraceptifs disparaîtront peut-être d'eux-mêmes s'ils ne sont plus prescrits par les médecins.

Que faire si vous prenez l'une de ces pilules?

La liste des pilules de troisième et de quatrième génération commercialisées en Suisse est disponible sur le site www.swissmedic.ch. Il faut toutefois souligner que les risques de connaître une thrombose suite à la prise d'une pilule existent surtout durant les premiers mois de la médication. Les femmes qui prennent déjà cette contraception n'ont donc pas de bénéfice immédiat à en changer «pour autant qu'elles soient informées des risques», précise Olivier Julien. Car il faut notamment éviter d'y associer les autres facteurs de risque que sont le tabac et le surpoids.



«Il est inadmissible qu'une jeune fille puisse prendre l'une de ces pilules sans avoir conscience des risques»

Jean-François Steiert,
vice-président de la Fédération suisse des patients

Méthodes

Les différents contraceptifs

La contraception œstroprogestative, dite combinée Ce sont les pilules de la deuxième, de la troisième et de la quatrième génération. Elles contiennent deux types d'hormones, l'œstrogène et la progestérone. Leur appartenance à l'un ou l'autre de ces groupes dépend du type d'œstrogènes utilisés. Les anneaux ou patchs œstroprogestatifs sont assimilés aux pilules de la troisième et de la quatrième générations. **La contraception progestative** Cette pilule ne contient qu'une hormone, la progestérone, et n'augmente pas les risques d'embolie. Prise tous les jours, elle supprime les règles. Le progestatif peut aussi être injecté à la patiente tous les trois mois. Une autre variante est l'Implanon, un réservoir injecté sous la peau qui

diffuse l'hormone durant trois ans. Avantages: les femmes n'ont plus besoin de s'en soucier et ce système est bon marché. Inconvénient: cette contraception peut engendrer des modifications dans les habitudes alimentaires. **Le stérilet hormonal** Il s'agit là aussi d'une contraception à base de progestatifs, qui n'augmente pas les risques de thrombose. Le stérilet est posé pour cinq ans. Plus besoin d'y penser! Ce système a l'avantage de réduire les saignements menstruels de façon significative. Inconvénient? Il s'agit d'un corps étranger que la patiente ne devrait toutefois pas sentir. **Le stérilet sans hormone** C'est une contraception mécanique. Très fiable, elle n'augmente pas les risques d'infections. Par contre, elle peut augmenter les saignements durant les règles.